

La question de l'accompagnement du plain-chant est une de celles dont on se préoccupe le plus dans les églises, et une des plus controversées. Partout le plain-chant est accompagné, mais il ne l'est nulle part d'après des règles positives et des principes fixes. Chaque organiste, chaque maître de chapelle suit son inspiration, son goût, son caprice; heureux celui que son respect pour les convenances liturgiques protège contre les réminiscences de la musique mondaine et théâtrale. Un compositeur éminent, l'habile et savant directeur de l'École de Musique religieuse, M. Niedermeyer, et celui qui écrit des lignes, se sont proposé de faire cesser cet état d'anarchie, d'opposer la doctrine à l'arbitraire, une théorie raisonnée à des habitudes empiriques. C'est dans ce but qu'ils ont rédigé un *Traité théorique et pratique de l'accompagnement du plain-chant*, qui sera publié dans quelques jours. Peut-être est-il permis aux deux auteurs de dire maintenant que la théorie de l'harmonie grégorienne découle des lois mélodiques du plain-chant, et qu'elle repose sur des principes fondamentaux d'une application toujours certaine et facile.

Voici quelques extraits de la préface dans laquelle j'avais personnellement à expliquer comment, après m'être prononcé contre l'harmonie appliquée au chant grégorien, j'ai pu accepter une part de responsabilité dans le traité en question. On me rendra du moins cette justice (et c'est la seule chose à laquelle je tiens pour le moment) que j'ai exposé avec franchise et sincérité les modifications d'idées qui se sont opérées en moi à ce sujet.

J. D'ORTIGUE.

»L'idée de ce traité m'appartient pas.

»Ceux qui ont lu mon *Dictionnaire de plain-chant* savent l'opinion que j'ai professée pendant longtemps relativement à l'harmonie appliquée au chant grégorien.

»Je pensais alors que le plain-chant était un système essentiellement mélodique; que l'harmonie, étant issue d'éléments qui lui étaient étrangers et n'étant venue que plusieurs siècles après, ne pouvait s'associer à une forme de chant pour laquelle elle n'était pas faite; qu'en conséquence, appliquer rétroactivement l'harmonie au plain-chant, c'était non seulement accoupler deux choses disparates, mais les détruire l'une par l'autre, puisque l'une et l'autre reposent sur deux ordres de faits musicaux absolument différens, n'ayant ni la même origine ni la même destination. Je faisais seulement une exception en faveur de quelques faux-bourbons adoptés par l'Église dans certaines solennités.

»Je n'ai nulle envie, comme on le voit, de dissimuler mes anciennes opinions, qu'on trouvera longuement développées en plusieurs endroits de mon *Dictionnaire*, notamment aux articles *Mélodie* et *Harmonie*; je les livre au jugement des lecteurs avec autant de franchise que je les énonçais naguère; bien plus, je les maintiens en un sens qui va être expliqué, et je dis qu'en présence des tentatives faites sous nos yeux, mon objection

contre l'harmonie ou l'accompagnement du plain-chant subsiste encore aujourd'hui dans toute sa force.....

»Cette proposition: le plain-chant est inharmonique, je la maintiens encore, mais en faisant une distinction. Le plain-chant est inhar- // 3 // -monique [inharmonique] quant à la tonalité moderne, attendu qu'entre les éléments du système ecclésiastique et les éléments de la musique moderne il existe une incompatibilité radicale, comme notre théorie le démontre à chaque page. Mais il ne l'est pas quant à la tonalité ancienne, à sa propre tonalité. En d'autres termes, la tonalité ecclésiastique possède des énergies telles qu'on en peut faire sortir naturellement une harmonie *sui generis*, en même temps qu'elle repousse une harmonie procédant d'un système constitué sur des bases différentes. Cette distinction, que je n'avais pas faite dans le principe, il n'en coûte aucun sacrifice à mon amour-propre de déclarer que je ne l'aurais sans doute jamais faite de moi-même. J'éprouve au contraire une joie sensible à reporter à mon précieux collaborateur et ami l'honneur d'une conversion qui m'a mis en possession d'une vérité que je n'entrevois qu'à demi. Ce fut lorsque M. Niedermeyer m'eut démontré que non seulement le plain-chant était susceptible d'une belle harmonie, mais encore que cette harmonie n'était que le développement naturel des lois mélodiques du plain-chant lui-même, que je compris cette fécondité propre au système des modes ecclésiastiques, en vertu de laquelle, loin d'être déshérité des avantages du système moderne, il peut et doit engendrer aussi bien que ce dernier une théorie harmonique.....

»Les règles de l'harmonie grégorienne découlant, comme il a été dit, des lois purement mélodiques du plain-chant, le plan que nous avons à suivre était d'une extrême simplicité.

»Dans les *Notions préliminaires*, nous avons exposé le plus nettement et le plus succinctement qu'il nous a été possible les lois mélodiques sur lesquelles repose la constitution du plain-chant, telles qu'elles ont été enseignées par les théoriciens les plus estimés, Guido d'Arezzo, Odon de Cluny, D. Jumilhac, Lebeuf, Poisson. Nous avons donné la raison des huit modes, de leurs rapports par l'identité des finales dans chaque authentique et dans chaque plagal son dérivé; de leurs différences par la diversité des échelles, par le déplacement des demi-tons, par les finales et les dominantes, etc. Nous pensons avoir fait entrer dans ces *Notions préliminaires* tout ce qu'il est essentiel de savoir dans la simple pratique.

»Nous avons posé ensuite les règles générales de l'harmonie grégorienne, les unes ayant trait à la *tonalité*, les autres à la *modalité*; après quoi, nous avons montré successivement l'application de ces règles générales aux huit modes, réservant pour deux digressions, placées l'une après les quatre premiers modes, l'autre après les quatre derniers, l'examen de quelques difficultés qu'il fallait résoudre à l'aide de considérations d'une certaine étendue, et peu susceptibles d'être présentées sous une forme didactique.

»Les règles à suivre pour la transposition et la réduction des modes sont venues naturellement se placer après les règles des modes eux-

mêmes, et nous avons terminé par une des parties les plus intéressantes de l'office divin, l'accompagnement de la psalmodie, dont nous avons donné de nombreux exemples.

»Tel est l'ordre que nous avons suivi dans notre Traité; nous croyons pouvoir dire que cette œuvre se tient et s'enchaîne dans toutes ses parties, qu'elle forme un tout parfaitement un et logique, non qu'on doive faire honneur de ce mérite au talent et à l'habileté des deux auteurs, mais parce qu'ils ont eu le bonheur de rencontrer le vrai, et qu'appuyés sur les lois immuables de la tonalité ecclésiastique, ils ont soumis, en dehors de toute idée de système, leur esprit et leurs facultés à l'action de ces mêmes, lois se déployant librement dans leurs suites et leurs applications.

»L'art profane a ses théâtres, ses concerts, ses salons, ses fêtes en plein soleil et au grand air: assez comme cela! Nous ne demandons pour le chant d'église d'autre place que l'église; mais nous voulons qu'il y règne souverainement. A cette condition, au lieu de recevoir la loi d'un art étranger, il la lui fera à son tour, sans choc, sans secousse, par sa seule influence, car, l'histoire l'atteste, aussi longtemps que l'art religieux a été libre possesseur du temple, il a étendu son souffle bienfaisant sur l'art mondain qu'il a guidé dans ses évolutions, réglé dans ses transformations. Nous demandons que tout ce qui concourt à la splendeur de cet art religieux, les voix, l'orgue de chœur comme le grand orgue, soient ramenés à leur vraie destination, afin que les âmes fatiguées des bruits d'ici-bas puissent trouver un refuge au pied des autels, et y goûter, au sortir des agitations terrestres, quelques instans de repos et de paix.

»J. D'ORTIGUE.

»Paris, le 26 décembre 1856.»

JOURNAL DES DÉBATS, 16 février 1857, pp. 2–3.

| | |
|-----------------------|---|
| Journal Title: | JOURNAL DES DÉBATS |
| Journal Subtitle: | None |
| Day of Week: | lundi |
| Calendar Date: | 16 FÉVRIER 1857 |
| Printed Date Correct: | Yes |
| Pagination: | 2 à 3 |
| Title of Article: | Untitled [Sujet: Traité théorique et pratique de l'accompagnement du plain-chant] |
| Subtitle of Article: | None |
| Signature: | J. D'ORTIGUE |
| Pseudonym: | None |
| Author: | Joseph d'Ortigue |
| Layout: | Internal main text |
| Cross-reference: | None |